

# Morvan : la scierie géante autorisée à rejeter de la dioxine

14 mars 2013 / L'Echo des Adrets



La mobilisation continue dans le Morvan contre le projet d'une scierie géante de la société Erscia. Il apparait que la préfecture a autorisé des taux élevés de rejets de dioxine par l'incinérateur prévu.

---

---

Le dossier est tellement « sérieux » que personne n'a vu que le taux de dioxine de l'arrêté est tout simplement mortel.

Chacun sait que la dioxine est un poison très dangereux. L'organisation Mondiale de la Santé (OMS) écrit : « Une exposition brève de l'homme à de fortes concentrations en dioxines peut entraîner des lésions dermiques, comme la chloracné (ou acné chlorique), la formation de taches sombres sur la peau et une altération de la fonction hépatique. L'exposition de longue durée s'associe à une dégradation du système immunitaire, du développement du système

*nerveux, du système endo- crinien et des fonctions génésiques. »*

Or le taux annuel autorisé dans l'arrêté, 60 g (60 000 mg), est extraordinairement élevé pour de la dioxine. Ce taux sauterait aux yeux de tout scientifique ou ingénieur traitant des questions environnementales.

À cette concentration c'est un poison violent, suffisant pour rayer de la carte l'ensemble des habitants du Pays Corbigeois et même au-delà.

Le calcul corrigé donne 60 mg, soit 1 000 fois moins. Ce taux reste cependant élevé. À titre de comparaison l'incinérateur à ordures de Fourchambault a rejeté 2,45 mg en 2010 et pose déjà de gros problèmes.

Coquille dans le texte ? Erreur de calcul des ingénieurs d'Erschia ? Les 60 g ont pourtant été validés par les services de l'État !

Par ailleurs, Erschia a demandé, et obtenu, une dérogation pour brûler à 800 degrés au lieu des 850 degrés imposés par la norme pour limiter les émissions de dioxines.

La conséquence de cette modification de température est une production beaucoup plus importante de dioxine. La Dreal aurait dû exiger en compensation un temps de chauffage des fumées beaucoup plus long. Cette disposition réglementaire de 850 °C à 800 °C sans modifier le temps est un signe... très inquiétant. Vous pouvez avoir confiance, les services de l'État ont validé !

Il faut savoir que la dioxine s'accumule dans le temps sur les terres, qu'elle a une durée de vie très longue et que cette pollution est invisible.

.....

### **M. Magnon : "aucun danger pour la santé"**

Dans le cadre de la réunion de soutien au projet Erschia du 15 décembre dernier à Corbigny, M. Magnon a répondu à une question sur les rejets en affirmant qu'il n'y avait aucun problème pour la santé et qu'il faudrait dépasser la dose maximale de 50 fois pour qu'il puisse y en avoir.

Mais il ne nous a pas précisé que l'incinérateur avait l'autorisation de fonctionner sans filtre en

cas d'accident. Le total d'heure de fonctionnement sans filtre annuel autorisé correspond à 500 fois la dose maximale. C'est-à-dire 10 fois la dose que M. Magnon considère comme dangereuse pour la santé.

.....

### **Interdit dans toute la nièvre, autorisé chez Erscia**

Depuis le premier janvier 2013, le recyclage des bois usés des déchetteries municipales (bois vernis, peints, placages, panneaux agglomérés etc.) ne fait plus l'objet d'incinération, ce procédé étant considéré trop nocif pour l'environnement par le département, pour lui préférer la technique de l'enfouissement.

Par contre Erscia en brûlera jusqu'à 75 % en allant le chercher sur 13 autres départements ! Cet avantage considérable pour la Nièvre de devenir la poubelle des autres a fait l'objet d'une dérogation, car en principe les déchets ont interdiction de circuler d'un département à l'autre.

---

**Source :** *L'écho des Adrets*

**Photo :** *Journal du Centre*

**Lire aussi :** *Morvan : une première victoire juridique*

- Emplacement : Accueil > Info >
- Adresse de cet article : <https://reporterre.net/Morvan-la-scierie-geante-autorisee>